



**SYMTOMA**  
AIGOUAL - CÉVENNES - VIDOURLE

# **RAPPORT ANNUEL**

## **SUR LE SERVICE PUBLIC DE PRÉVENTION ET DE GESTION DES DÉCHETS MÉNAGERS ET ASSIMILÉS**

Exercice 2016

Mai 2017

...en application du décret n°2000-404 du 11 mai 2000, modifié par le décret n°2015-1827 du 30 décembre 2015

## **A - INDICATEURS TECHNIQUES :**

### **I. Territoire desservi**

Le syndicat mixte de traitement des ordures ménagères et assimilées « Aigoual-Cévennes-Vidourle », ci-après dénommé SYMTOMA Aigoual-Cévennes-Vidourle a été créé le 28 janvier 1999.

En 2016, sa population était de 46 623 habitants (population totale INSEE 2013 en vigueur au 01/01/2016) répartis dans 77 communes.

Au 31 décembre 2016, il regroupait les EPCI suivants :

- Communauté de communes Causses-Aigoual-Cévennes (16 communes – 5 724 habitants) ;
- Communauté de communes du Pays Viganais (22 communes – 10 581 habitants) ;
- Communauté de communes des Cévennes Gangeoises et Suménoises (13 communes – 13 332 habitants) ;
- Communauté de communes du Piémont Cévenol (*Partie SYMTOMA* : 26 communes – 16 986 habitants) ;

## **II. Compétences exercées**

En 2016, le SYMTOMA a assuré à partir des déchèteries et stations de transit présentes sur sa zone, le transport et le traitement :

- des ordures ménagères résiduelles (non recyclées) ;
- des produits ménagers recyclables (verre, papiers, emballages, matières organiques, textiles, etc.) ;
- des déchets encombrants résiduels (non recyclés) ;
- des cartons, des ferrailles et du polystyrène expansé ;
- des déchets végétaux et du bois (mobilier, palettes, cagettes,...);
- des déchets inertes (gravats), des déchets de plâtre et d'amiante lié;
- des déchets dangereux des ménages (toxiques) ou Déchets Diffus Spécifiques - DDS;
- des huiles minérales et végétales, y compris les bidons vides associés ;
- des piles, des accumulateurs portatifs et des batteries ;
- des DEEE (Déchets d'Équipements Électriques et Électroniques), y compris les ampoules et tubes d'éclairage ;

**III. Données quantitatives** (tous les ratios sont calculés sur la base de la population INSEE en vigueur au 1er janvier de l'année concernée – soit: 46 623 en 2016, et 44 462 en 2010) :

	Quantités traitées	Ratio 2016	Prestataires de traitement	Référence 2010		Ratio 2015
<b>Ordures ménagères résiduelles</b>	12 129,16 t	<b>260,15 kg/hab</b>	Groupement CCA/SITA Sud (TMB sur Salindres, Incinération sur Vedène, Enfouissement sur Bellegarde)	279,28 kg/hab	Baisse de 6,8 %	263,46 kg/hab
<b>Déchets encombrants résiduels</b>	2 714,06 t	<b>58,21 kg/hab</b>	PAPREC Cévennes-Vidourle (Enfouissement sur Orange)	77,22 kg/hab	Baisse de 24,6 %	63,43 kg/hab
<b>Verre, papiers, emballages recyclables</b>	2 127,07 t (p/emb) 1 808,91 t (verre)	<b>84,42 kg/hab</b>	- PAPREC Cévennes Vidourle (sacs jaunes → Liouc) - société VDL (verre → Vergèze)	83,26 kg/hab	Hausse de 1,4 %	81,22 kg/hab
<b>Cartons</b>	699,25 t	<b>15,00 kg/hab</b>	- PAPREC Cévennes Vidourle (conditionnement)	14,22 kg/hab	Hausse de 5,5 %	13,72 kg/hab
<b>Ferrailles</b>	1 021,24 t	<b>21,90 kg.hab</b>	AUBORD Recyclage (Aubord)	22,43 kg/hab	Baisse de 2,4 %	21,07 kg/hab
<b>Gravats</b>	10 906,60 t	<b>233,93 kg/hab</b>	- régie SYMTOMA (Lanuéjols, St Laurent-Le-Minier) - Cévennes Déchets (Alès), Metge (Sauve)	273,78 kg/hab	Baisse de 14,6 %	257,34 kg/hab
<b>Végétaux</b>	4 296,33 t	<b>92,15 kg/hab</b>	- société Solbocol (Moulès-et-B.) - société Alliance Environnement (Gailhan) - SYMTOMA (St Sauveur-C, dépôts communaux)	100,27 kg/hab	Baisse de 8,1 %	136,39 kg/hab
<b>Bois</b>	1 738,66 t	<b>37,29 kg/hab</b>	PAPREC Cévennes Vidourle (Liouc)	42,84 kg/hab	Baisse de 13,0 %	37,00 kg/hab
<b>Plâtre</b>	151,59 t	<b>3,25 kg/hab</b>	LAFARGE (Carpentras)	Sans objet		2,29 kg/hab
<b>Déchets d'Éléments d'Ameublement (DEA)</b>	1 048,10 t	<b>22,48 kg/hab</b>	Eco-organisme Eco-Mobilier (Paris)	Sans objet		24,84 kg/hab

<b>Déchets Dangereux des Ménages</b>	47,40 t	<b>1,02 kg/hab</b>	Eco-organisme Eco-DDS (Paris)			<b>0,75 kg/hab</b>
<b>Déchets Dangereux des Professionnels (y compris les bidons souillés par les huiles de vidange)</b>	52,30 t	<b>1,12 kg/hab</b>	Société Spur-Environnement (Rognac)/ATO (Sommières)	2,07 kg/hab	Hausse de 42,5 %	<b>0,77 kg/hab</b>
<b>Huiles de vidange</b>	37,71 t	<b>0,81 kg/hab</b>	SEVIA/ATO (Sommières)			<b>0,72 kg/hab</b>
<b>Polystyrène Expandé</b>	11,78 t	<b>0,25 kg/hab</b>	régie SYMTOMA (conditionnement)	0,16 kg/hab	Hausse de 56,3 %	<b>0,34 kg/hab</b>
<b>Batteries</b>	5,45 t	<b>0,12 kg/hab</b>	AUBORD Recyclage (Aubord)	Sans objet		<b>0,09 kg/hab</b>
<b>Déchets d'Équipements Électriques et Électroniques (DEEE)</b>	583,03 t	<b>12,51 kg/hab</b>	Eco-organisme Eco-Systèmes (Paris)	9,48 kg/hab	Hausse de 32,0 %	<b>11,37 kg/hab</b>
<b>Amiante lié</b>	1,42 t	<b>0,03 kg/hab</b>	SEVIA/ATO (Sommières)	0,46 kg/hab	Baisse de 93,5 %	<b>0,15 kg/hab</b>
<b>Ampoules et tubes d'éclairage</b>	2,02 t	<b>0,04 kg/hab</b>	Eco-organisme Recylum (Paris)	0,01 kg/hab	Hausse de 400,0 %	<b>0,03 kg/hab</b>
<b>Textiles</b>	177,47 t	<b>3,81 kg/hab</b>	Entreprise d'insertion Le Relais (Avignon)	1,55 kg/hab	Hausse de 145,8 %	<b>3,57 kg/hab</b>
<b>Piles et accumulateurs électriques</b>	5,07 t	<b>0,11 kg/hab</b>	Eco-organisme Corepile (Paris)	0,11 kg/hab	Stabilité	<b>0,07 kg/hab</b>
<b>Pneus (VL et motos uniquement)</b>	54,96 t	<b>1,18 kg/hab</b>	Eco-organisme Aliapur (Paris)	Sans objet		<b>1,28 kg/hab</b>
<b>Cartouches d'encres</b>	0,70 t	<b>0,02 kg/hab</b>	Collectors (Mornant)	Sans objet		<b>0,02 kg/hab</b>
<b>Capsules/recharges de cafés</b>	2,84 t	<b>0,06 kg/hab</b>	Collectors (Mornant)	Sans objet		<b>0,05 kg/hab</b>
<b>TOTAL</b>	<b>39 623,12 t</b>	<b>849,86 kg/hab</b>		907,14 kg/hab	Baisse de 6,3 %	<b>919,97 kg/hab</b>

#### **IV. Autres compétences exercées**

**Installations de Stockage de Déchets Inertes (ISDI) :** le SYMTOMA assure en régie l'exploitation des sites de Lanuéjols et St Laurent-Le-Minier/Montdardier.

#### **Interventions/Animations tous publics, en milieu scolaire ou assimilées :**

Février :

- CdC CAC : sensibilisation de l'ensemble des agents de collecte sur le tri et la gestion des déchets
- Soudorgues : mise en place d'un compostage de quartier
- Trèves : mise en place d'un compostage de quartier

Mars :

- Lycée privé Scholae (St Hippolyte du Fort) : mise en place du tri et du compostage + opération « assos durables »
- Pompiers de St Hippolyte du Fort : mise en place du tri + opération « assos durables »
- Ecole élémentaire publique de Sauve : sensibilisation des CE1 et des CE2 au tri et à la réduction des déchets

Avril :

- Valleraugue : réunion publique sur le tri des déchets
- Lycée privé du Roc Blanc (Ganges) : sensibilisation au tri et à la réduction des déchets et visite de la déchèterie de Ganges
- Centre Technique Intercommunal de la cdc Piémont Cévenol (Sauve) : sensibilisation des agents sur le tri et la réduction des déchets + mise en place d'actions spécifiques aux services
- Mairie de Sumène : rencontre avec une élue pour la rédaction d'un article pour le journal communal

Mai :

- Association « La Main Verte » au Vigan : animation d'un stand sur les déchets au jardin, notamment la ressource verte
- Lycée privé Scholae (St Hippolyte du Fort) : sensibilisation de la classe de 1ère et terminale
- Annexe de la cdc Piémont Cévenol (Monoblet) : sensibilisation des agents sur le tri et la réduction des déchets
- Crèche de St Hippolyte du Fort : sensibilisation des agents sur le tri et la réduction des déchets + mise en place d'actions
- Clinique privée St Louis (Ganges) : rencontre pour la mise en place du tri et de la réduction des déchets

#### Juin :

- Centre de tri (Liouc) : sensibilisation des opérateurs de tri aux gestes pour les bons gestes à effectuer en cas de piqûre en présence d'un expert de la clinique St Louis de Ganges
- Camping privé d'Isis (St Julien de La Nef) : mise en place d'outils de communication pour le tri des déchets
- Siège de la CdC Piémont Cévenol (Quissac) : sensibilisation des agents sur le tri et la réduction des déchets + mise en place d'actions
- cité scolaire André CHAMSON du Vigan : collecte événementielle de DEEE et sensibilisation des élèves (plus de 2 tonnes collectées)
- Centre Technique Intercommunal de la CdC Piémont Cévenol (Sauve) : mise en place d'un composteur collectif

#### Juillet :

- école maternelle de St Hippolyte du Fort : mise en place du tri et de la réduction des déchets lors de la kermesse annuelle
- « Transcévenoles » (Sumène) : partenariat pour la mise en place du tri et de la réduction des déchets sur la manifestation
- Centre communal de vacances du Vigan : accompagnement sur le tri des déchets

#### Août :

- Crèches de Quissac, Sauve et Durfort : sensibilisation des agents sur le tri et la réduction des déchets + mise en place d'actions

#### Septembre :

- ALSH CdC Piémont Cévenol : sensibilisation des agents sur le tri et la réduction des déchets + mise en place d'actions
- collège public du Coutach à Quissac : projet de mise en place d'un gachimètre pour sensibiliser les collégiens au gaspillage du pain, et plus largement de la nourriture

#### Octobre :

- Réunions publiques à Cazilhac sur le tri et la réduction des déchets
- Annexe de la cdc Piémont Cévenol (Monoblet) : projet de mise en place de sites de compostage de quartier
- Foire annuelle de St Bauzille de Putois : animation d'un stand de sensibilisation sur le tri et la réduction des déchets

Novembre :

- Offices de tourisme CdC Piémont Cévenol : sensibilisation des agents sur le tri et la réduction des déchets + mise en place d'actions
- Crèche de Vic le Fesq : sensibilisation des agents sur le tri et la réduction des déchets + mise en place d'actions

Décembre :

- Conférence de presse à Cazilhac (34) pour présenter l'extension des consignes de tri des emballages

**Compostage individuel** : lancée en 2004 et renouvelée chaque année, l'installation de composteurs individuels dans les foyers volontaires s'est poursuivie en 2016 avec 77 foyers supplémentaires équipés. Cela porte à 3 699 foyers couverts depuis 2004 par les composteurs du SYMTOMA, soit 19,83 % des foyers du syndicat mixte (base de calcul : 1 foyer = 2,5 habitants). Pour mémoire, 16,7 % des foyers étaient équipés en 2010 soit 2 965 foyers couverts.

**Déchets d'Activités de Soins à Risques Infectieux (DASRI)** : depuis le 17 septembre 2013, le nouvel éco-organisme DASTRI a pris le relais de l'initiative du SYMTOMA et collecte désormais directement les cartons de boîtes à aiguilles auprès des pharmacies du secteur sans aucune contrepartie financière demandée au syndicat mixte. Conséquence négative : le SYMTOMA ne dispose plus de données quantitatives sur ce type de déchets.

## V. Quelques précisions

**Les gravats**: le poids annoncé est une estimation basée sur les volumes récupérés et la densité moyenne observée généralement (gravats : 0,83 t/m<sup>3</sup>).

**La ressource verte (les végétaux apportés en déchèteries)** : là aussi, le poids annoncé est en grande partie issu d'une estimation basée sur les volumes récupérés et la densité moyenne observée généralement (0,19 t/m<sup>3</sup>). Tous les végétaux ont subi un broyage avant d'être compostés. Trois sites de compostage ont été sollicités :

- la plate-forme « publique » de St Sauveur-Camprieu où est intervenue la société CCA pour le broyage et le criblage des végétaux de la déchèterie voisine, à la demande du SYMTOMA,
- les sites « privés » de compostage des sociétés Alliance Environnement (à Gailhan) et Solbocol (à Moulès-et-Baucels) pour les



végétaux récupérés sur les déchèteries de St Hippolyte (Alliance), Liouc (Alliance), Molières-Cavaillac (Solbocol) et Ganges (Solbocol).

A partir du 1<sup>er</sup> mars 2016, les services techniques du SYMTOMA ont utilisé en régie un nouveau broyeur sur la déchèterie de Lasalle et sur quelques sites de dépôts communaux (St Bauzille, Gorniès, Bragassargues, Rogues) pour y traiter localement les végétaux déposés par les habitants. Le broyat a été laissé à la disposition de la population locale et en particulier à un agriculteur riverain de la déchèterie dans le cas de Lasalle.

A partir du 1<sup>er</sup> avril 2016, les végétaux des déchèteries de St Hippolyte et Liouc ont été dirigées sur le site privé de Sebens à Sauve (propriété de monsieur Jean-Yves METGE) pour y être stockés avant broyage par le propriétaire des lieux. Une convention de partenariat entre monsieur METGE et le SYMTOMA en précise les modalités. Cet accord est valable jusqu'au 31 décembre 2018, avec reconduction tacite.

**Le bois de déchèteries** : le traitement a été assuré par la société PAPREC Cévennes-Vidourle dans le cadre de la DSP en cours. Compte tenu des différentes variétés de bois récupérés en mélange (nobles, résineux, peints, bruts, vernis, traités,...), le principal débouché de ce produit est la fabrication de plaquettes (panneaux d'agglomérés essentiellement).

**Le plâtre** : l'expérience de tri des déchets de plâtre (ou contenant en majorité du plâtre) lancée en 2011 sur les déchèteries de St André de Valborgne et de Liouc s'est poursuivie en 2016 toujours en partenariat avec la société LAFARGE à Carpentras pour le débouché, en attendant l'essor d'une filière régionale plus structurée sur laquelle travaille l'Ademe Languedoc-Roussillon. Pour l'heure, l'équipe technique a continué d'utiliser une machine de séparation du PSE lié aux plaques de plâtre isolantes.

## **VI. Inventaire du matériel de tri et de collectes sélectives**

Au 31 décembre 2016, le SYMTOMA disposait de :

- 178 **colonnes à « verre »** de marque Villiger, de **4 m<sup>3</sup>** (54 sur le Pays viganais, 52 sur Piémont Cévenol, 32 sur Causses-Aigoual-Cévennes, 40 sur les Cévennes Gangeoises et Suménoises)
- 123 **colonnes à « verre »** de marque Villiger, de **5 m<sup>3</sup>** (25 sur le Pays viganais, 37 sur Piémont Cévenol, 33 sur Causses-Aigoual-Cévennes, 28 sur les Cévennes Gangeoises et Suménoises)
- 7 **colonnes à « verre »** de marque Villiger, de **2,5 m<sup>3</sup>** (1 sur le Pays viganais, 6 sur Piémont Cévenol)
- 46 **colonnes à « papiers »** de marque Villiger, de **4 m<sup>3</sup>** (en stock et en déchèteries pour les papiers de bureaux)

- 84 **colonnes à « verre »** *toutes marques* (34 sur le Pays vignais, 33 sur Piémont Cévenol, 9 sur Causses-Aigoual-Cévennes, 8 sur les Cévennes Gangeoises et Suménoises)
- 59 **points de Proximité**, composés d'un abri métallique et de 3 cuves en plastique de **660 litres** chacune pour recevoir le *verre* et les *emballages/papiers* (33 sur l'Aigoual, 26 sur Piémont Cévenol)
- 1 097 **bacs de collecte sélective** en plastique de **660 litres** (357 sur le Pays vignais, 369 sur Piémont Cévenol, 232 sur Causses-Aigoual-Cévennes, 139 sur les Cévennes Gangeoises et Suménoises)
- 35 **bacs de collecte sélective** en plastique de **240 litres** sur le Pays vignais

*(Colonnes à « verre », points de proximité et bacs de collecte sélective sont mis à disposition auprès des communautés de communes adhérentes, sous convention individuelle)*

- 9 **armoires** pour les **déchets dangereux des ménages**, placées dans les déchèteries
- 21 **bennes** (**9 m<sup>3</sup>**) pour la récupération en apport volontaire des cartons (12 unités), du polystyrène (6 unités) et des gros bidons en plastique (3 unités) et 1 **bennette** en aluminium pour des transports divers
- 6 **caissons fermés pour compaction de 30 m<sup>3</sup>**, 10 **bennes ouvertes de 35 m<sup>3</sup>**, 34 **bennes ouvertes de 30 m<sup>3</sup>** et 17 **bennes de 10 à 12 m<sup>3</sup>** pour le transport de déchets divers depuis les quais de transit ou les déchèteries
- 3 **conteneurs de type « maritime »** pour le stockage en déchèteries des DEEE (sur Molières-Cavaillac, Ganges, Liouc)
- 1 **presse à balles** pour le carton et 1 **presse à polystyrène expansé**
- 1 **groupe de lavage** autonome et 2 **broyeur à végétaux** autonomes (Caravaggi BIO230 et Saelens COBRA)
- 3 **véhicules petits porteurs** pour le déplacement des benettes (2 Iveco et 1 Mercedes < 3,5 t de ptac)
- 2 **véhicules légers utilitaires** (fourgon Iveco et Peugeot Partner) et 2 **véhicules légers** en *Location Longue Durée* (Peugeot « 308 » et « Partner »)

## B - INDICATEURS FINANCIERS (COUTS EXTERNES) :

(Tous les ratios sont calculés sur la base de la population totale INSEE au 1er janvier de l'année considérée soit 46 623 hab en 2016)

[\*Bilan négatif (-) = dépenses pour le SYMTOMA / \*Bilan positif (+) = recettes pour le SYMTOMA]

### I. les déchets résiduels

	Quantités traitées	Coûts externes de transport (TTC)	Coûts externes de traitement (TTC)	Recettes de traitement (TTC)	Bilan* ramené à l'habitant	Bilan* ramené au tonnage	Rappel bilan* 2015	Rappel bilan* 2015
<b>Ordures ménagères résiduelles</b>	12 129,16 t	152 754 €	1 364 209 €	0 €	- 32,54 €/hab.	- 125,07 €/tonne	- 33,15 €/hab.	- 125,81 €/tonne
<b>Déchets encombrants résiduels</b>	2 714,06 t	51 840 €	269 707 €	0 €	- 6,90 €/hab.	- 118,47 €/tonne	- 7,91 €/hab.	- 124,68 €/tonne
<b>TOTAL</b>	<b>14 843,22 t</b>	<b>204 594 €</b>	<b>1 633 916 €</b>	<b>0 €</b>	<b>- 39,43 €/hab.</b>	<b>- 123,86 €/tonne</b>	<b>- 41,06 €/hab.</b>	<b>- 125,59 €/tonne</b>

### II. les verres, papiers, emballages recyclables

	Quantités traitées	Coûts externes de transport (TTC)	Coûts externes de traitement (TTC)	Recettes de traitement (TTC)	Bilan* ramené à l'habitant	Bilan* ramené au tonnage	Rappel bilan* 2015	Rappel bilan* 2015
<b>Verre / papiers / emballages</b>	<b>3 935,98 t</b>	<b>98 495 €</b>	<b>488 812 €</b>	<b>840 078 €</b>	<b>+ 5,42 €/hab.</b>	<b>+ 64,22 €/tonne</b>	<b>+ 2,18 €/hab.</b>	<b>+ 26,79 €/tonne</b>

### III. les autres types de déchets

	Quantités traitées	Coûts externes de transport (TTC)	Coûts externes de traitement (TTC)	Recettes de traitement (TTC)	<b>Bilan* ramené à l'habitant</b>	<b>Bilan* ramené au tonnage</b>	<i>Rappel bilan* 2015</i>	<i>Rappel bilan* 2015</i>
<b>Cartons</b>	699,25 t	33 661 €	13 005 €	71 879 €	<b>+ 0,54 €/hab.</b>	<b>+ 36,06 €/tonne</b>	+ 0,77 €/hab.	+ 56,32 €/tonne
<b>Ferraille</b>	1 021,24 t	54 121 €	0 €	64 422 €	<b>+ 0,22 €/hab.</b>	<b>+ 10,09 €/tonne</b>	+ 0,62 €/hab.	+ 29,39 €/tonne
<b>Gravats</b>	10 906,60 t	133 629 €	15 976 €	0 €	<b>- 3,21 €/hab.</b>	<b>- 13,72 €/tonne</b>	- 3,54 €/hab.	- 13,76 €/tonne
<b>Végétaux</b>	4 296,33 t	76 112 €	61 752 €	812 €	<b>- 2,94 €/hab.</b>	<b>- 31,90 €/tonne</b>	- 3,93 €/hab.	- 28,80 €/tonne
<b>Bois</b>	1 738,66 t	53 560 €	47 925 €	0 €	<b>- 2,18 €/hab.</b>	<b>- 58,37 €/tonne</b>	- 2,07 €/hab.	- 56,01 €/tonne
<b>Plâtre</b>	151,59 t	7 725 €	0 €	0 €	<b>- 0,17 €/hab.</b>	<b>- 50,96 €/tonne</b>	- 0,09 €/hab.	- 40,71 €/tonne
<b>Déchets d'Éléments d'Ameubl. (DEA)</b>	1 048,10 t	0 €	0 €	93 677 €	<b>+ 2,01 €/hab.</b>	<b>+ 89,38 €/tonne</b>	+ 1,33 €/hab.	+ 53,60 €/tonne
<b>Déchets Dangereux des Ménages</b>	47,40 t	0 €	0 €	8 105 €	<b>+ 0,17 €/hab.</b>	<b>+ 171,00 €/tonne</b>	+ 0,18 €/hab.	+ 238,95 €/tonne
<b>Déchets Dangereux Hors Ménages (y compris les bidons souillés par les huiles de vidange)</b>	52,30 t	<i>(intégré au traitement)</i>	58 739 €	0 €	<b>- 1,26 €/hab.</b>	<b>- 1 123,12 €/tonne</b>	- 1,50 €/hab.	- 1 949,90 €/tonne

<b>Huiles de vidange</b>	37,71 t	2 751 €	0 €	0 €	<b>- 0,06 €/hab.</b>	<b>- 72,95 €/tonne</b>	0,00 €/hab.	0,00 €/tonne
<b>Polystyrène Expansé</b>	11,78 t	0 €	0 €	6 306 €	<b>+ 0,14 €/hab.</b>	<b>+ 535,31 €/tonne</b>	+ 0,00 €/hab.	+ 7,35 €/tonne
<b>Batteries</b>	5,45 t	0 €	0 €	1 635 €	<b>+ 0,04 €/hab.</b>	<b>+ 300,00 €/tonne</b>	+ 0,03 €/hab.	+ 299,75 €/tonne
<b>DEEE</b>	583,03 t	0 €	0 €	40 186 €	<b>+ 0,86 €/hab.</b>	<b>+ 68,93 €/tonne</b>	+ 0,84 €/hab.	+ 74,29 €/tonne
<b>Amiante lié</b>	1,42 t	303 €	359 €	0 €	<b>- 0,01 €/hab.</b>	<b>- 466,20 €/tonne</b>	- 0,06 €/hab.	- 363,83 €/tonne
<b>Ampoules et tubes d'éclairage</b>	2,02 t	0 €	0 €	0 €	<b>0,00 €/hab.</b>	<b>0,00 €/tonne</b>	0,00 €/hab.	0,00 €/tonne
<b>Textile</b>	177,47 t	0 €	0 €	28 516 €	<b>+ 0,61 €/hab.</b>	<b>+ 160,68 €/tonne</b>	+ 0,57 €/hab.	+ 158,60 €/tonne
<b>Piles et accumulateurs</b>	5,07 t	0 €	0 €	0 €	<b>0,00 €/hab.</b>	<b>0,00 €/tonne</b>	0,00 €/hab.	0,00 €/tonne
<b>Pneus (VL et motos uniquement)</b>	54,96 t	0 €	1 066 €	0 €	<b>- 0,02 €/hab.</b>	<b>- 19,40 €/tonne</b>	0,00 €/hab.	0,00 €/tonne
<b>Cartouches d'encre</b>	0,70 t	0 €	0 €	0 €	<b>0,00 €/hab.</b>	<b>0,00 €/tonne</b>	0,00 €/hab.	0,00 €/tonne
<b>Capsules/recharges cafés</b>	2,84 t	0 €	0 €	0 €	<b>0,00 €/hab.</b>	<b>0,00 €/tonne</b>	0,00 €/hab.	0,00 €/tonne
<b>TOTAL</b>	<b>20 843,92 t</b>	<b>361 862 €</b>	<b>198 822 €</b>	<b>315 538 €</b>	<b>- 5,26 €/habitant</b>	<b>- 11,76 €/tonne</b>	- 6,85 €/habitant	- 13,39 €/tonne

#### IV. Quelques repères

**Effectifs** (le personnel au 31 décembre 2016) :

- 6 agents titulaires de la fonction publique territoriale
- 1 agent contractuel (communication, réduction de la production)
- 4 agents contractuels de type CUI/CAE/Emploi d'avenir (filières internes « polystyrène », « cartons », « plâtres », « textiles »)

#### **Compte Administratif 2016 :**

Dépenses de fonctionnement 2016 : **3 751 482 €** (3 842 599 € en 2015)

Dont **371 424 €** de charges de personnel soit **9,9 %** (9,5 % en 2015)

Dépenses d'investissements 2016 : **331 962 €** (244 678 € en 2015)

**Participation des EPCI adhérents** (sur la base de la population INSEE en vigueur au 1er janvier de l'année concernée) :

La participation globale demandée en 2016 aux EPCI adhérents a été de **2 745 991 €** (soit **58,90 €/hab**).

En 2015, cette participation globale était identique (soit **59,44 €/hab** en tenant compte de l'évolution du nombre d'habitants entre 2015 et 2016).

**Divers** : les locaux administratifs ont été loués auprès de la mairie de St Hippolyte du Fort, en centre-ville, place des Enfants de Troupe.

Depuis juillet 2004, le syndicat mixte est propriétaire d'un local technique de 300 m<sup>2</sup> (sur une parcelle totale de 2 018 m<sup>2</sup>), sur la zone artisanale du Tapis Vert à St Hippolyte du Fort. Y sont entreposés, les véhicules et le matériel lié aux filières internes « cartons » et « polystyrène », les bennes de roulement pour l'évacuation des déchets en sortie de déchèteries (déchets de plâtre, polystyrène et cartons), et le matériel en transit avant distribution dans les EPCI adhérents (composteurs individuels, sacs de collecte sélective, etc.).

#### V. Un coup de projecteur

L'opération « Assos Durables » :

Au 31 décembre 2016, 5 associations ont réellement profité de l'opportunité offerte par le SYMTOMA de percevoir une forme de rémunération en fonction des apports séparés d'emballages métalliques et flaconnages plastiques. Ainsi, durant l'année, 825 kg de

bouteilles plastiques et 500 kg de canettes et autres boîtes de conserve ont été recyclées par cette voie. En retour, les 5 associations ont reçu 530 euros de recettes cumulées.

Félicitations à :

- l'Association des Parents d'Élèves de l'école Pasteur de St Hippolyte du Fort
- le comité des fêtes de Pompignan
- le comité des fêtes de Sumène
- le comité des fêtes de Quissac
- l'association Sport et Culture de l'école Fernand Léonard de St Hippolyte du Fort

## VI. Quelques pistes d'interprétations du rapport :

- Un satisfecit : en 6 ans (2010 → 2016), la participation globale des communautés de communes adhérentes est passée de 61,15 €/hab à 58,90 €/hab soit une baisse de 3,7 %



- Une déconvenue : depuis 2013, année de la refondation de certaines intercommunalités, l'écart maximum entre la participation des adhérents n'est toujours pas résorbé (17,74 €/hab en 2013 et 13,51 €/hab en 2016). Par conséquent, il n'est pas encore possible d'envisager à court terme une participation identique pour tous



*Le SYMTOMA est adhérent de l'association nationale **AMORCE**, regroupant collectivités et professionnels autour de la question des déchets ménagers et des énergies*

Établi à St Hippolyte du Fort, le 10 mai 2017